

Hisser Haut asbl

Service Laïque de Parrainage

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014



**Avec le soutien de la COCOF, de la Région de Bruxelles-Capitale et du
Centre d'Action Laïque**



Hisser Haut asbl
Service Laïque de Parrainage

Rue de la Concorde, 56
1050 Bruxelles
02/538.51.35
info@hisser-haut.org
www.hisser-haut.org

Table des matières

Note de la direction.....	5
Le Conseil d'Administration	6
Le personnel	6
1. Le parrainage.....	6
1.1. Historique.....	6
1.2. Les objectifs.....	7
1.3. Les partenaires	8
Les enfants parrainés	8
Les parrains-marraines	9
Les Services Sociaux, l'Aide à la Jeunesse et la Protection Judiciaire	10
1.4. Les missions.....	10
La sélection	11
La mise en place du parrainage	11
Le suivi du parrainage	12
La diffusion du parrainage auprès du grand public, des professionnels, des parents, des pouvoirs politiques, etc.	13
Conclusion	13
2. Les statistiques de prise en charge de 2004 à 2014.....	15
2.1. Données concernant les parrainages	15
2.1.1. Nombre de parrainages	15
2.1.2. Origine des demandes (%)	16
2.1.3. Nombre de premiers contacts	16
2.1.4. Nombre de parrainage arrêtés	17
2.2. Données concernant les parrains-marraines.....	18
2.2.1 Situation familiale (%)	18
2.2.2 Nombre d'enfants dans la famille de parrainage (%)	18
2.2.3 Age des parrains et marraines au début du parrainage (%)	19
2.2.4 Situation professionnelle	19
2.2.6. Situation géographique	20
2.3. Données concernant les enfants parrainés, leurs parents et le placement en institution	21
2.3.1. Age des enfants lors de la mise en place du parrainage	21
2.3.2. Sexe des enfants	22
2.3.3. Pays d'origine des parents	22
2.3.4. Pays de naissance des enfants	22

2.3.5. Enfant relevant ou non du secteur de l'Aide à la Jeunesse	23
2.3.6. Situation familiale des enfants vivant en famille d'origine.....	23
2.3.7. Situation professionnelle des parents des enfants vivant en famille d'origine	24
3. Les suivis de parrainage.....	24
4. Les activités annexes – projets 2015	25
Impact des différents médias.....	25

Note de la direction

L'année 2014 aura été extrêmement difficile pour l'association. Le montant des subsides reçu en début d'année n'équivalait que pour 6 mois de fonctionnement car notre pouvoir subsidiant (la Cocof) ne pouvait s'engager au-delà des élections du 25 mai 2014. L'avenir de l'association était menacé. La direction, assurée jusqu'en juin 2014 par Marianne Daliers, ainsi que par le précédent Conseil d'Administration, ont pris la difficile décision de mettre un terme à leur travail et à leur participation au sein du Service Laïque de Parrainage.

Le soutien du Centre d'Action Laïque a alors permis de relancer le service. Un nouveau Conseil d'Administration a pris place pour assurer la relève, et j'ai été nommée directrice en juillet 2014. Nous nous sommes tous attelés à la recherche de moyens financiers. En septembre, la Ministre Céline Fremault, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de l'Action sociale, a marqué son accord sur le maintien des subsides pour le second semestre 2014. En octobre 2014, une réunion avec le Cabinet du Ministre Rachid Madrane, responsable du secteur de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, a permis d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'avenir incertain de l'asbl. Le ministre a montré son vif intérêt pour les projets de parrainage et a décidé d'octroyer, en 2015, aux quatre services de parrainage actifs en Belgique francophone, un subside pour « projet expérimental ».

Pour en revenir aux changements, l'asbl a emménagé dans ses nouveaux locaux le 1er août 2014, au 56 rue de la Concorde à 1050 Ixelles. Nous avons ensuite lancé les démarches pour compléter l'équipe. Nouveau CA, nouveaux locaux, nouvelle directrice, nouvelle équipe... il ne restait plus qu'à trouver un nouveau nom pour finir 2014 « en beauté ». Le 8 décembre 2014, l'Assemblée Générale a choisi à l'unanimité Hisser Haut asbl, jolie symbolique pour représenter l'action qui unit les familles de parrainage, les enfants parrainés, les familles d'origine et les intervenants soutenant le projet. Deux nouveaux employés, assistants sociaux, viennent compléter l'équipe dès le 1er janvier 2015.

Il est évident qu'au vu de tous ces changements et du fait que cette année, « l'équipe 2014 » n'a été constituée que d'1 ETP (Equivalent Temps-Plein) au lieu des 2,5 ETP habituellement en fonction, ce rapport ne peut pas représenter l'activité habituelle en ce qui concerne le nombre de parrainages notamment. Nous espérons que 2015 sera une année plus sereine pour l'asbl et que nous pourrons nous consacrer pleinement aux nombreux parrainages à venir.

Les administrateurs et moi-même remercions chaleureusement les membres du précédent Conseil d'Administration et Marianne Daliers pour la création de ce beau projet, leurs réalisations, et pour leur dévouement tout au long de ces 28 années d'activités.

Nous remercions également la Cocof, la Région Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Centre d'Action Laïque, pour la confiance qu'ils accordent à notre travail. Leur soutien est indispensable à la continuité de l'association qui répond à une réelle demande des enfants, de leurs parents et des institutions.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Anouchka De Beys
Directrice-psychologue

Le Conseil d'Administration

GOFFINET Françoise
BALEUX Christiane
VANDE WEYER Vincent
MARGOS Marilyne

Présidente
Secrétaire
Trésorier
Administratrice

Le personnel

Notre association bénéficie de 3 contrats ACS (Agent Contractuellement Subventionnés) pour un total de 2,5 ETP. Ces postes subsidiés sont, pour l'instant, indispensables à la survie de nos activités. Cette année, suite aux incertitudes concernant la reprise de l'association, seul un poste a été occupé :

- De janvier à juin :

DALIERS Marianne

Directrice (½ ETP)
Assistante sociale (½ ETP)

- De juillet à décembre :

DE BEYS Anouchka

Directrice (½ ETP)
Psychologue (½ ETP)

1. Le parrainage

1.1. Historique

Inscrit dans notre culture (parrainage des enfants orphelins de guerre, ...), le parrainage a été repensé il y a une trentaine d'années par la mise en place d'une pratique innovante répondant aux changements de la société et de la famille, afin d'apporter, en partie, une réponse à la fragilisation du lien social.

Dans les années 80, une dizaine d'amis et amies, épris de principes humanistes, d'égalité des chances et de fraternité universelle, discutaient du bien-être des uns et du malheur des autres. Ils déploraient que de nombreux enfants de par le monde, et même en Belgique, ne puissent s'extraire de leur univers quotidien, même durant les vacances scolaires, et découvrir d'autres horizons, le plaisir de la détente et du réconfort chaleureux d'une famille. Ils décidèrent d'agir selon leurs moyens. Chacun invita un enfant issu de milieux précarisés à venir partager ses vacances avec lui et sa propre famille...

L'expérience fût concluante et, en 1986, fût créée l'association sans but lucratif : "Et si vous preniez un enfant en vacances".

L'objectif de l'association était de permettre aux enfants de s'évader un temps de leur réalité quotidienne (garderie, logement précaire, solitude, problèmes familiaux, etc.) en les faisant participer aux vacances d'une famille, tout en leur faisant découvrir la nature, la mer, etc.: vivre à un autre rythme et découvrir d'autres horizons. Le projet initial de l'association était donc d'organiser l'accueil d'enfants dans des familles bénévoles uniquement pendant les vacances scolaires.

La force des liens entre l'enfant et la famille bénévole ainsi que la réalité du quotidien de ces enfants ont menés à l'élargissement de ce projet au parrainage.

Il était évident que ces enfants ne manquaient pas uniquement de loisirs mais également d'attention et de repères familiaux qui ne pouvaient leur être offerts que par des contacts réguliers au sein d'une relation privilégiée.

Très vite, le travail s'est centré uniquement sur le parrainage et la dénomination de l'association a donc été modifiée en « Service Laïque de Parrainage » devenu, presque 30 ans plus tard, fin 2014, « Hisser Haut ».

Depuis 1995, le Collège de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles Capitale (Cocof) octroie à notre service une subvention pour frais de fonctionnement et d'activités, à titre « d'initiatives ».

1.2. Les objectifs

L'objectif principal du parrainage est de contribuer au développement psychosocial des enfants par la création d'un lien privilégié. L'enfant est le principal bénéficiaire de notre service.

Le parrainage contribue également à lutter contre l'isolement social et intervient en soutien d'une autorité parentale non disqualifiée. Les familles monoparentales, en nombre croissant, ont besoin d'être aidées, de s'appuyer sur des relais extérieurs. Ainsi les parents ont la possibilité de « souffler », de se sentir soutenus et écoutés dans leurs problématiques personnelles sans être jugés ni mis à l'écart de leurs rôles parentaux.

A la problématique de la précarité des familles vient s'ajouter la situation des enfants qui vivent en institutions et qui sont confrontés à des liens familiaux distendus voire à une absence de lien.

Les parrains jouent, dans ce contexte, un rôle de suppléants. A travers le parrainage les enfants ont l'opportunité de partager des moments de détente, d'être confrontés à d'autres modes de vie, d'étendre leur réseau de relations et d'investir d'autres modèles d'identification. Le parrainage est souvent vécu par l'enfant comme une « bulle d'oxygène » qui lui permet de prendre une certaine distance par rapport à sa réalité quotidienne. Il y voit des moments d'amusement et la possibilité de nouvelles rencontres, d'expériences.

Par ailleurs, il apporte aux parrains-marraines la richesse d'un contact privilégié durable et une ouverture à d'autres réalités, tout en préservant leur équilibre personnel et familial.

Ces objectifs ne peuvent être rencontrés que dans un engagement de longue durée.

Le parrainage est une forme de solidarité instituée. C'est un projet particulier qui mérite une démarche spécifique d'encadrement. Il répond à une réelle demande des parents, du secteur social, de l'Aide à la Jeunesse et de la Protection Judiciaire. Le parrainage est « *un outil de prévention à part entière, favorisant la création des liens sociaux d'un enfant en soutien d'une autorité parentale non disqualifiée* » (Marie-Dominique Vergez, présidente du tribunal pour enfants de Créteil).

Le parrainage se concrétise par un accueil au domicile du candidat parrain-marraine durant les périodes de week-ends et de vacances scolaires. Il peut être qualifié comme une attention portée à l'enfant dans

le respect de l'autorité parentale. Il s'inscrit dans une démarche volontaire, à long terme, qui se construit au travers d'accueils ponctuels mais réguliers qui peuvent évoluer selon les besoins de l'enfant. Le parrainage fait donc preuve de souplesse et d'adaptabilité afin de favoriser la pérennité du lien. Il n'est jamais envisagé comme une réponse à une situation de crise, dans l'urgence. Les parrains sont bénévoles et informés des implications du parrainage, du respect de la place et de la vie privée de chacun.

1.3. Les partenaires

Les enfants parrainés

Ces enfants vivent soit dans leur famille d'origine soit en institution, en région bruxelloise. Sauf exception, le parrainage est mis en place pour des enfants de moins de 10 ans car nous ne trouvons pas de parrains-marraines pour des enfants plus âgés.

Le parrainage n'est pas réservé uniquement aux enfants relevant de l'Aide à la Jeunesse. *« L'enfant parrainé n'est pas un enfant en danger mais un enfant qui se situerait plus volontiers du côté du manque, manque de stimulations culturelles, d'attention, manque de ce que nos représentations actuelles estiment devoir être dû à l'enfant »*¹. Le point commun de ces enfants est qu'ils ont vécu des séparations. Le parrainage s'inscrit donc dans un contexte de délitement des liens familiaux, de fragilisation du lien affectif et social.

Les enfants vivant au sein de leur famille d'origine

Ces enfants sont issus de familles majoritairement monoparentales. Celles-ci connaissent des difficultés diverses : financière, sociale, familiale, psychologique, de logement, d'intégration, d'isolement, etc., s'imbriquant le plus souvent les unes aux autres.

La démarche de ces parents est soit spontanée, soit initiée par un service social tel que les Service de Protection Judiciaire (SPJ), Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), Centre d'Orientation Educative (COE), Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE), Centre de Santé Mentale, Maison d'accueil pour femmes, Centre Public d'Action Sociale (CPAS), Aide en Milieu Ouvert (AMO), etc. Ils viennent seuls ou accompagnés d'un professionnel, avec leurs attentes et le désir d'offrir un plus à leur enfant. Cela reste une démarche difficile mais les avantages qu'ils y voient sont supérieurs à l'embarras d'être confrontés à leurs carences. De plus, les « bénéfices » que l'enfant retire du parrainage valorisent le parent car c'est grâce à lui qu'il peut vivre cette expérience.

Le parrainage est prioritairement envisagé pour l'enfant mais apporte de manière indirecte un soutien aux parents. Les parents motivent leur demande sur ces deux axes, l'un orienté sur leur enfant et l'autre plus personnel.

Il est, néanmoins, important que les parents puissent différencier leurs propres besoins de ceux de leur enfant afin de donner au parrainage un sens en fonction de celui-ci et pas uniquement comme une réponse à leurs difficultés.

¹ Sellenet C. (2006). Le parrainage de proximité pour les enfants. Une forme d'entraide méconnue. L'Harmattan. France.

L'engagement volontaire des parents permet à l'enfant d'investir cette autre relation, cet autre espace de vie, sans pour autant mettre en péril sa loyauté vis-à-vis de ses parents. Selon l'âge de l'enfant, son avis est sollicité après avoir évalué avec lui ses attentes et sa représentation du parrainage.

Le projet se fait également en étroite concertation avec les partenaires sociaux entourant la famille de l'enfant.

Les enfants vivant en institution

Le projet de parrainage est souvent envisagé suite au constat que l'enfant n'a pas suffisamment de relations affectives et sociales privilégiées de type familial avec tout ce que celles-ci représentent pour le bon développement de l'enfant. Soit elles sont inexistantes, soit rares et irrégulières, n'apportant pas à l'enfant ce lien affectif stable et sécurisant. L'institution ne peut pas répondre à elle seule aux multiples besoins de l'enfant.

Chaque situation est unique et le parrainage est perçu prioritairement en fonction des liens de l'enfant avec sa famille d'origine, de son projet individuel, de ses besoins, de sa capacité d'investissement et d'attachement. Pour certains enfants, le placement en institution est vu à long terme, pour d'autres un retour en famille est projeté, pour d'autres encore, la recherche d'une famille d'accueil s'éternise. Le parrainage est donc un projet spécifique et ne peut pas être pensé pour tous les enfants.

Notre service travaille avec de très nombreuses institutions bruxelloises, en concertation avec les équipes éducatives ainsi que les SAJ, SPJ, et les Juges de la Jeunesse.

Notre service de parrainage qui a fait ses preuves auprès de nombreuses institutions et services sociaux est de ce fait largement soutenu par ceux-ci.

Les parrains-marraines

Les parrains sont bénévoles et ont envie de partager des moments de leur vie avec un enfant qui n'a pas les « mêmes chances » que d'autres, dans un cadre de réciprocité, d'enrichissement mutuel et de tolérance. Ils font preuve d'empathie vis-à-vis des conditions de vie de l'enfant et de sa famille d'origine.

Ces personnes sont seules ou en couple, avec ou sans enfant, de tout âge et vivent en Belgique. Ils viennent d'horizons et de milieux différents. Cette diversité fait la richesse et la qualité des parrainages.

Leurs motivations sont diverses, comme de créer des liens affectifs, échanger, donner à un enfant l'opportunité de découvrir d'autres milieux sociaux, culturels, d'autres repères, d'autres enjeux.

Le parrainage rassemble l'adhésion de tous les membres de la famille candidate au parrainage dans un souci de préserver l'équilibre familial.

Les parrains et marraines font preuve d'une grande ouverture d'esprit, d'un engagement désintéressé, ils respectent la place de chacun et les choix éducatifs des parents. « Le parrain n'est pas chargé de l'éducation de l'enfant, seulement de l'accueil dans sa maison ce qui se fait généralement avec beaucoup de souplesse, d'intelligence et d'humour »².

² Enfance et parrainage. Guide du parrainage d'enfant. Direction Générale de l'action sociale. Paris

Les Services Sociaux, l'Aide à la Jeunesse et la Protection Judiciaire

Face aux problématiques de chaque enfant ou parent, ces services - dans le cadre de leur prise en charge - envisagent le parrainage.

Après un travail de réflexion avec les parents ou l'équipe éducative de l'institution, ils introduisent une demande auprès de notre service. Le plus souvent, ils accompagnent les parents dans cette démarche et un travail de collaboration s'installe afin de veiller à l'adéquation des différentes aides apportées à la famille.

Ces services sont très divers et relèvent ou non du secteur de l'Aide à la Jeunesse. Nous ne travaillons, en effet, pas sous mandat.

Tout service en contact avec une population précarisée peut envisager le parrainage comme un soutien à celle-ci.

Il est impératif de pouvoir compter sur une communication transparente entre les différents acteurs du parrainage. La famille de parrainage est informée de la situation de l'enfant, de son parcours, de son histoire, ceci afin de pouvoir comprendre et répondre le plus adéquatement possible aux comportements parfois inattendu de l'enfant. Nous travaillons de ce fait en respectant le secret professionnel partagé.

1.4. Les missions

Le service de parrainage a pour missions :

- D'assurer la promotion du parrainage.
- D'organiser l'information et la sélection tant du côté des candidats accueillants que des enfants :
 - Informer les candidats et les personnes responsables de l'enfant (parents ou/et institutions) sur les spécificités du parrainage, répondre aux questionnements, aux doutes. L'information permet aux différents partenaires de réfléchir à leur engagement et à ses implications.
 - Évaluer l'adéquation de la demande.
 - Préparer le parrainage.
- Organiser le parrainage et assurer l'accompagnement des accueillants et des parents ou institutions.

Travail sans mandat et adhésion des partenaires du parrainage

Tous les partenaires (enfants, parents, parrains, professionnels), préalablement informés et concertés, doivent adhérer, sans contrainte, au parrainage pour garantir sa réussite. Il est parfois malheureusement impossible d'obtenir l'adhésion des parents quand il s'agit d'un enfant vivant en institution. Le parrainage est donc exceptionnellement mis en place sans celle-ci en accord avec les services de protection judiciaire. Notre service n'est cependant pas un service mandaté et tient à garder ce statut pour une liberté de travail avec tous les enfants.

La non-adhésion des parents peut découler d'une méconnaissance du parrainage, du fait qu'ils ne sont pas à l'origine du projet, de la confusion avec le placement familial et de la crainte d'être remplacés ou moins aimés. Pour ces raisons, nous proposons toujours de les rencontrer. Nous expliquons le projet, la sélection des parrains, le rôle de chacun, etc. Nous écoutons leurs craintes et tentons d'y apporter des réponses qui pourront les rassurer. Les parents sont souvent très attentifs et peuvent sentir qu'ils ont

leur place au sein du projet même si celui-ci n'est pas le leur. L'adhésion des parents permet de diminuer le risque de conflit de loyauté des enfants envers leurs parents et donc leur permettre d'investir affectivement leurs parrains.

Un climat de confiance est essentiel à la construction du parrainage. Celui-ci n'est pas simple à gagner, ni à maintenir, l'association joue le rôle de tiers garant. La confiance implique la réciprocité et donc un intérêt conjoint dans la coopération.

La sélection

Avant de s'engager dans un travail de collaboration, nous rencontrons, à plusieurs reprises, les parrains candidats en notre bureau afin, entre autres, d'évaluer leurs motivations, mode de vie, etc. et à leur domicile afin de découvrir leur milieu de vie et l'ensemble de la famille. Rencontrer les familles dans leur cadre de vie, répondre aux inquiétudes de chacun quant à l'arrivée d'un enfant « étranger » au sein de leur cocon familial permet de mieux évaluer les motivations et l'enthousiasme collectif pour le projet de parrainage.

Ces rencontres permettent également d'échanger autour de mises en situations. La famille se projette dans son nouveau rôle ce qui facilite la réflexion et les questionnements.

L'acceptation d'un dossier découle d'un travail de réflexion et d'analyse de la demande effectuée de manière approfondie et pluridisciplinaire, en réunion d'équipe.

La demande de parrainage d'un enfant se fait soit directement par le parent, soit par un intervenant social ou une autorité de placement (Service d'Aide à la Jeunesse, maison maternelle, centre de guidance, ...), soit par l'institution qui l'héberge. Nous rencontrons toujours l'enfant dans son milieu de vie après avoir réalisé une anamnèse et avoir donné tous les renseignements nécessaires afin d'alimenter la réflexion du parent ou de l'équipe éducative de l'institution.

Nous nous efforçons de rechercher le meilleur « matching ». Chaque candidat au parrainage a des attentes, que ce soit par rapport à l'âge de l'enfant, à son milieu de vie (en institution ou en famille), etc.. Si les demandes nous paraissent fondées, nous nous efforçons d'y répondre favorablement, car ce qui nous importe c'est de pouvoir mettre toutes les cartes du côté d'un parrainage réussi et durable.

Bien sûr nous avons nos limites, nous travaillons avec des humains et les facteurs influençant la bonne marche du parrainage sont nombreux et parfois méconnus. Certains parrainages s'arrêtent plus ou moins rapidement, pas forcément parce que l'enfant ne s'attache pas à la famille, c'est parfois le contraire. Les enfants s'attachent très vite, ils en ont besoin, même s'ils peuvent dépenser beaucoup d'énergie dans l'évaluation de ce lien, ils testent alors pour s'assurer de sa solidité (« tu m'aimes combien ? », « Je peux t'appeler maman ? », les comportements perturbateurs, les provocations, etc.). Il revient alors au parrain ou à la marraine la tâche délicate d'interpréter ces comportements avec perspicacité et de rassurer l'enfant.

La mise en place du parrainage

Suite à la préparation des partenaires, une première rencontre a lieu entre l'enfant et son parrain/sa marraine soit dans nos bureaux, soit en institution.

Si l'engagement est consenti par tous, les différentes modalités pratiques sont convenues d'un commun accord entre les partenaires (rythme des rencontres, transport, hébergement, etc.) et sont co-signées dans une convention détaillant les rôles et engagements de chacun. Cette convention a pour objectif de définir le cadre afin d'en favoriser la continuité et la stabilité dans l'intérêt de l'enfant. Chacun s'engage en toute connaissance de cause.

Le travail se réalise dans le respect de l'histoire de l'enfant, de sa famille, au travers du secret professionnel partagé. Un maximum de transparence et de communication est essentiel à la bonne marche du parrainage pour éviter les malentendus et pouvoir décoder au mieux les comportements de l'enfant. Cela implique une relation de confiance réciproque. Nous insistons sur la nécessité du rythme d'un weekend sur deux et d'une période prolongée en vacances. La régularité et un temps entre deux pas trop long pour l'enfant est essentiel pour que l'enfant puisse se sentir en sécurité et développer un lien stable.

Suite à cette première rencontre, différents cas de figure peuvent être envisagés en fonction de l'âge de l'enfant et de son lieu de vie. Il ira passer quelques heures avec son parent chez ses parrains afin de permettre à celui-ci de visualiser l'endroit où son enfant séjournera les week-ends, entamer une relation plus personnelle avec les parrains, rassurer l'enfant par sa présence sur ce nouveau lieu et s'engager dans le projet.

Si l'enfant est placé en institution, les parrains iront soit lui rendre visite un après-midi, soit ils iront à l'extérieur, soit chez eux. La rencontre avec les parents d'origine d'un enfant vivant en institution, si elle a lieu, se réalise ultérieurement dans nos bureaux.

Le suivi du parrainage

Le service assure l'accompagnement du parrainage tout au long de celui-ci par le biais de rencontres, d'entretiens et de contacts téléphoniques de façon intensive la première année et progressivement de façon plus souple lorsque la bonne évolution du parrainage le permet. Il est impératif de maintenir un contact régulier afin de pouvoir intervenir en cas de nécessité.

Le service de parrainage assure la place de tiers dans la relation parents-parrain/marraine ou institution-parrain/marraine afin de favoriser un espace de parole et de réflexion autour des difficultés et conflits éventuels.

Ce suivi se réalise auprès de tous les protagonistes et en concertation avec les différents services sociaux ou judiciaires accompagnant l'enfant et ses parents. Le service fait preuve de disponibilité et de neutralité afin de permettre d'aborder tous les aspects du parrainage dans un respect mutuel. Il est garant du respect de la place de chacun.

Le parrainage, tel qu'il est envisagé ici, est un projet particulier qui nécessite l'encadrement par des professionnels ayant une connaissance approfondie des implications du parrainage dans la vie de l'enfant, des parents et des parrains. Il faut connaître le milieu de l'Aide à la Jeunesse pour informer au mieux les parrains, ouvrir les yeux à des réalités de vie qu'ils méconnaissent, les aider à prendre du recul. L'envie d'engagement, les « qualités de cœur » sont insuffisantes. Il faut pouvoir conseiller les parrains pour les aider à construire une relation tout en prenant du recul, à garder une place de parrains (pas de surinvestissement pour que chacun garde sa place spécifique auprès de l'enfant). Il faut pouvoir

mener des entretiens en vue de la sélection des différents acteurs, évaluer les besoins, capacités et limites des uns et des autres.

Par contre, le non professionnalisme des parrains est l'essence même du parrainage. On attend d'eux qu'ils ouvrent leur quotidien à un enfant et cela doit rester un don, un acte citoyen et bénévole. C'est cela qui garantit la richesse de l'action. Les parrains ne doivent pas être des éducateurs mais c'est justement leur vie de famille (qui est propre à chaque parrain) qui va permettre à l'enfant d'en retirer toutes sortes de stimulations (intellectuelles, ludiques, etc.) de repères, de liens. Former les parrains ferait perdre une forme de spontanéité et rajouterait un intervenant supplémentaire dans la vie de l'enfant parrainé. Il faut parler de « bénévolat éclairé ».

La diffusion du parrainage auprès du grand public, des professionnels, des parents, des pouvoirs politiques, etc.

Les campagnes d'information sont indispensables pour le recrutement de nouveaux candidats au parrainage.

De même, les services intervenant dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse, les services de consultations, d'hébergement, doivent être informés des pratiques de parrainage, de ses limites, indications et contre-indications. Il convient aussi de diffuser de l'information vis-à-vis des décideurs politiques.

Le parrainage d'enfants doit trouver sa place dans l'esprit du citoyen belge, des professionnels, des politiques, comme l'ont fait en leur temps les autres types d'accueil (l'adoption, l'accueil d'urgence, l'accueil à long terme, etc.) et sans confusion aucune.

Conclusion

Le parrainage d'enfants deux week-ends par mois et une partie des vacances scolaires reste, plus que jamais, une demande des parents et des institutions.

Tant les parents que les institutions sont à la recherche d'un moyen permettant à l'enfant de s'épanouir tout en préservant la relation privilégiée et le rôle des parents d'origine ; en effet, le parrain ne se substitue aucunement à ceux-ci mais offre une relation complémentaire à l'enfant. C'est ceci qui fait toute la spécificité et la richesse du parrainage.

La quantité de travail est en augmentation constante. La sélection, la préparation, le suivi des parrainages prennent un temps de plus en plus important dû à la complexité des situations des enfants et au soutien nécessaire à la bonne marche du parrainage, ainsi qu'à la recherche intensive de nouvelles candidatures et d'information sur le parrainage.

A travers le suivi des parrainages, d'année en année, nous sommes confortés dans le bien-fondé de celui-ci. L'évolution des enfants nous le prouve à chaque instant. Le suivi est nécessaire à la bonne marche du parrainage car ce sont « deux mondes » qui se rencontrent et qui doivent fonctionner en complémentarité afin de permettre à l'enfant de s'épanouir. Ce n'est souvent qu'après un certain temps, voire plusieurs années que les difficultés rencontrées au cours du parrainage pourront être dépassées sans le soutien du service.

La reconnaissance du parrainage par les parents, les Juges de la Jeunesse, les services sociaux, les institutions nous motivent tous les jours à poursuivre notre travail et à mobiliser le grand public en faveur de l'enfance en difficulté.

Clés pour un parrainage réussi :

- démarche volontaire de tous les partenaires.
- transparence et communication.
- engagement dans la durée des parents, parrains-marraines, institutions.
- respect de la place et de la vie privée de chacun.
- souplesse et adaptabilité.

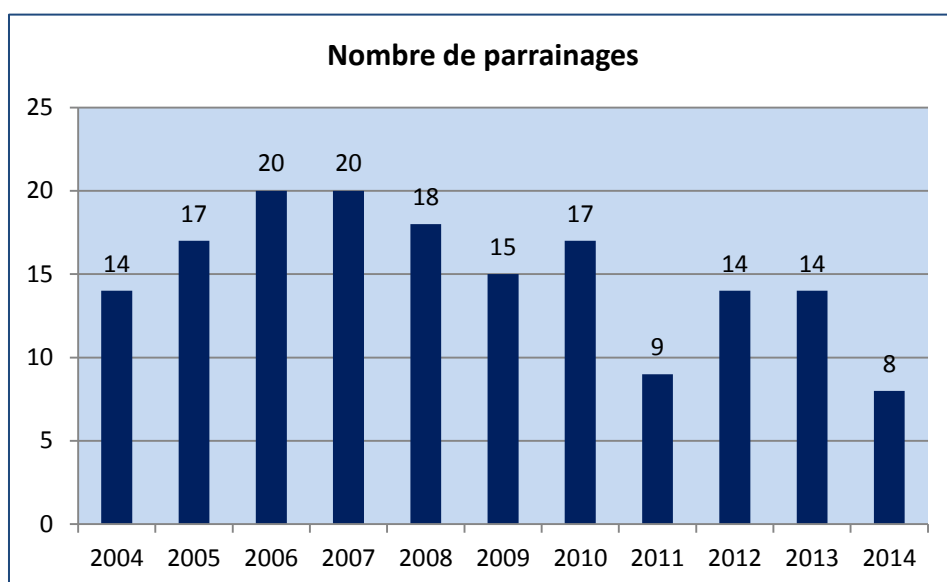
L'intérêt supérieur de l'enfant doit être la priorité de tous les partenaires.

2. Les statistiques de prise en charge de 2004 à 2014

2.1. Données concernant les parrainages

2.1.1. Nombre de parrainages

Depuis 2004, notre service a réalisé **166 parrainages**.



Les chiffres de 2014 reflètent la situation extrêmement difficile qu'a connue l'association cette année. Cependant, malgré un climat peu propice, 8 nouveaux parrainages ont été lancés en 2014. De plus, la sélection des familles de parrainage a été gelée de mi-octobre à fin décembre, faute de personnel suffisant. Au 31 décembre 2014, 3 enfants sont en attente de famille de parrainage et une dizaine est en sélection.

En cette fin d'année, nous avons reçu deux demandes de régularisation de parrainages non encadrés. Le premier parrainage avait été lancé sans le soutien d'un service spécialisé et, à la demande de la marraine, notre service a évalué la situation. Le deuxième parrainage a été proposé par une institution de placement afin de soutenir la maman et de permettre à l'enfant de découvrir et d'investir d'autres personnes-ressources. Le rôle de l'asbl Hisser Haut est très bien perçu par les différents acteurs, la fonction de tiers que nous occupons rassure les familles de parrainage, les parents et les institutions.

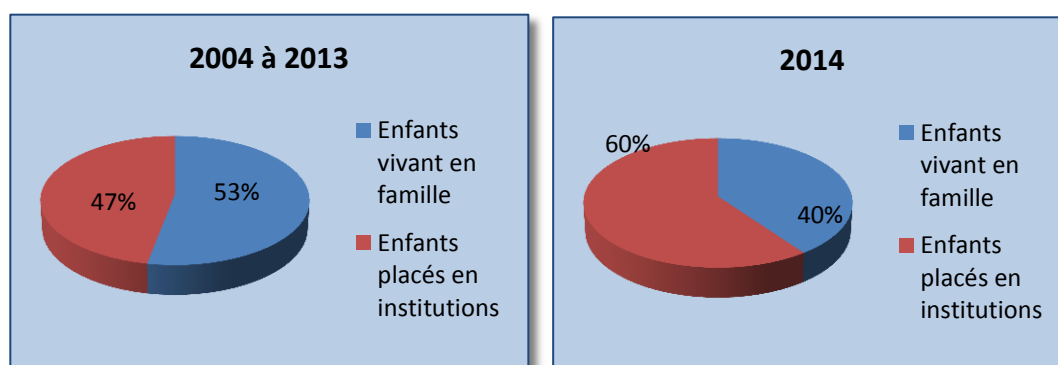
Cette année, nous constatons encore le manque de candidatures de familles de parrainage par rapport aux demandes d'enfants à parrainer. Cela peut s'expliquer, en grande partie, selon nous, par une

méconnaissance du parrainage auprès du grand public et/ou par la confusion entre les notions de parrainage et d'accueil.

Nous restons persuadés que le parrainage a de l'avenir en Belgique. C'est pourquoi nous souhaitons continuer à multiplier les campagnes d'informations au travers des différents médias.

2.1.2. Origine des demandes (%)

Les enfants parrainés sont issus, soit de familles en difficultés, soit d'institutions.



En 2014, nous constatons une augmentation des demandes provenant d'institutions.

Nous expliquons ce constat par le fait que le parrainage est une démarche dont l'utilité est reconnue auprès des institutions, et que notre service est bien connu des institutions d'hébergement bruxelloises. Le parrainage est donc de plus en plus envisagé dans les projets individuels des jeunes qu'elles hébergent. Les intervenants psycho-sociaux et les Juges de la Jeunesse sont nombreux à être convaincus du bien-fondé de ce type de projet pour certains jeunes.

Cependant sur une moyenne globale le pourcentage de demandes de parrainage pour les enfants vivant en famille et les enfants vivant en institution est assez équivalent. Il est donc important de rester disponible pour ces deux types de situation. Nous rencontrons chaque année des familles monoparentales épuisées face aux cumuls des difficultés et ne pouvant par conséquent pas toujours offrir un cadre de vie stable et serein à leurs enfants. Ces familles, non disqualifiées, ont besoin de soutien. Le parrainage en fait partie.

2.1.3. Nombre de premiers contacts

Avant la mise en place du parrainage, il y a évidemment le processus de sélection des futurs parrains-marraines ainsi que l'évaluation de l'adéquation du projet pour l'enfant. Chaque année, nous rencontrons de très nombreuses personnes pour qui le projet n'aboutira pas. Une quantité importante de notre travail est donc impartie à cette mission.

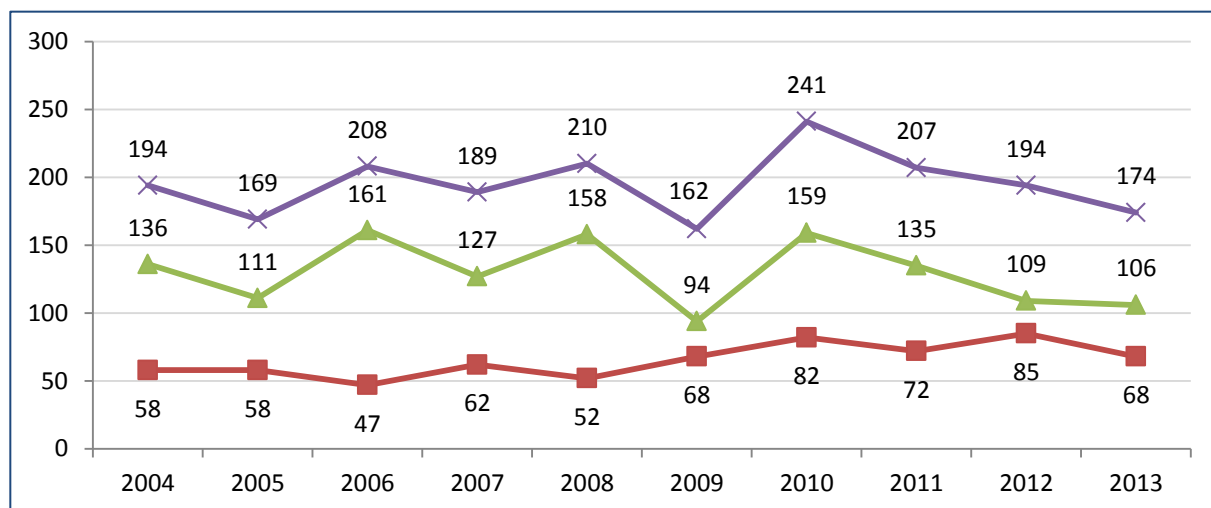
Les prises de contacts peuvent prendre différentes formes, allant des simples échanges téléphoniques ou de mails à la mise en place de un ou plusieurs entretiens. Il s'avère parfois nécessaire de rencontrer l'enfant et son parent à plusieurs reprises afin d'évaluer au mieux la situation.

Bien que nous pensons que d'une manière générale, le fait pour un enfant de découvrir un autre milieu de vie et d'autres personnes ressources, est toujours un atout pour son développement psychosocial ; le projet de parrainage ne correspond pas nécessairement à tout enfant ou à toute situation familiale. Ce

n'est qu'à travers une anamnèse complète, l'analyse de la situation actuelle de l'enfant et de son projet de vie que l'on peut évaluer l'adéquation ou non du projet de parrainage.

Il nous faut aussi refuser de plus en plus de demandes que nous ne jugeons pas « prioritaires » car nous n'avons malheureusement pas suffisamment de candidats au parrainage. De plus, de nombreux projets de parrainage n'aboutissent pas car, pour les candidats parrains-marraines, le projet n'est pas encore assez réfléchi ou est envisagé à un moment inadéquat.

Les chiffres pour l'année 2014 ne sont pas disponibles.



X Nombre de contacts total ▲ Nombre de contacts candidature parrains-marraines ■ Nombre de contacts demande de parrainage d'enfants

2.1.4. Nombre de parrainage arrêtés

Il ne nous est pas possible à l'heure actuelle de disposer de ces informations pour la totalité des parrainages en cours. Nous ne disposons pour l'instant que des informations concernant les parrainages les plus récents.

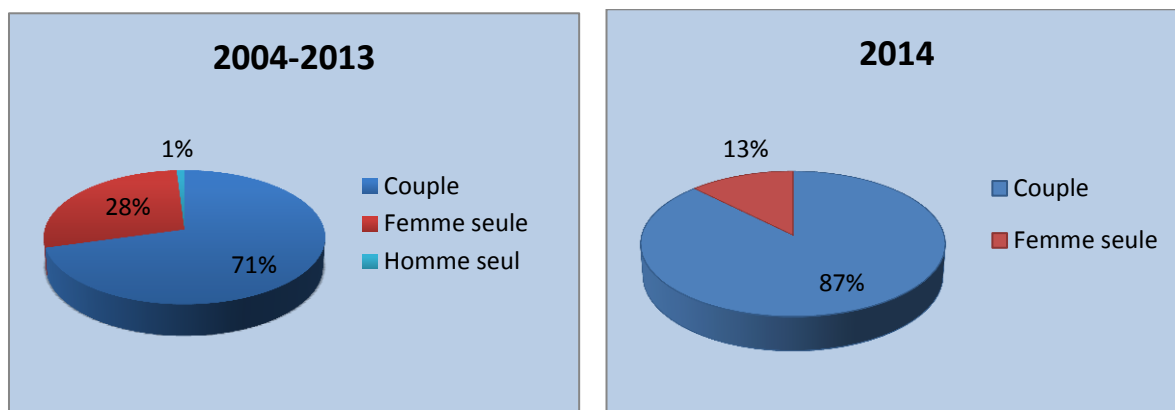
En 2014, trois parrainages ont été arrêtés. De ces trois parrainages, deux concernaient des enfants vivant en famille d'origine et le troisième, un enfant vivant en institution. Deux demandes d'arrêt émanaient de la famille de parrainage et une de la maman de l'enfant parrainé. Parmi les raisons généralement avancées pour justifier l'arrêt d'un parrainage, nous avons retenu les suivantes :

- Dégradation de la relation entre la famille de parrainage et la famille d'origine
 - Perte de confiance mutuelle.
 - Critiques, jugements.
 - Impression de ne pas être considéré comme un « bon parent » ou comme une famille de parrainage adéquate.
- Dégradation de la relation entre la famille de parrainage et l'enfant parrainé
 - Le comportement de l'enfant devient plus difficile, il pleure, refuse de partir avec la famille de parrainage, se plaint régulièrement.
 - La famille de parrainage a le sentiment de faire plus de tort que de bien.

Les comportements-tests sont fréquents chez les enfants parrainés et arrivent régulièrement après une période « lune de miel ». L'enfant teste alors le lien avec la famille de parrainage, histoire de s'assurer de sa solidité (ou non). Ces changements de comportements sont parfois à mettre en relation avec un changement de situation au sein de sa propre famille (visites irrégulières des parents, ...).

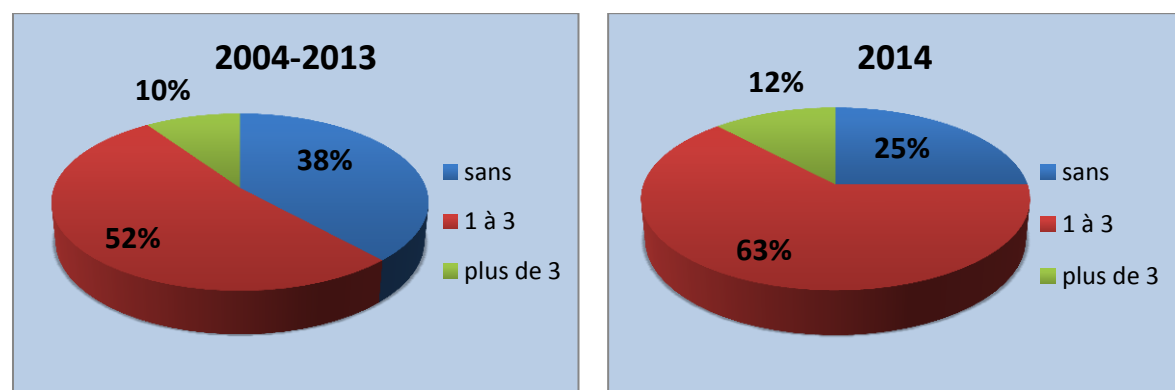
2.2. Données concernant les parrains-marraines

2.2.1 Situation familiale (%)



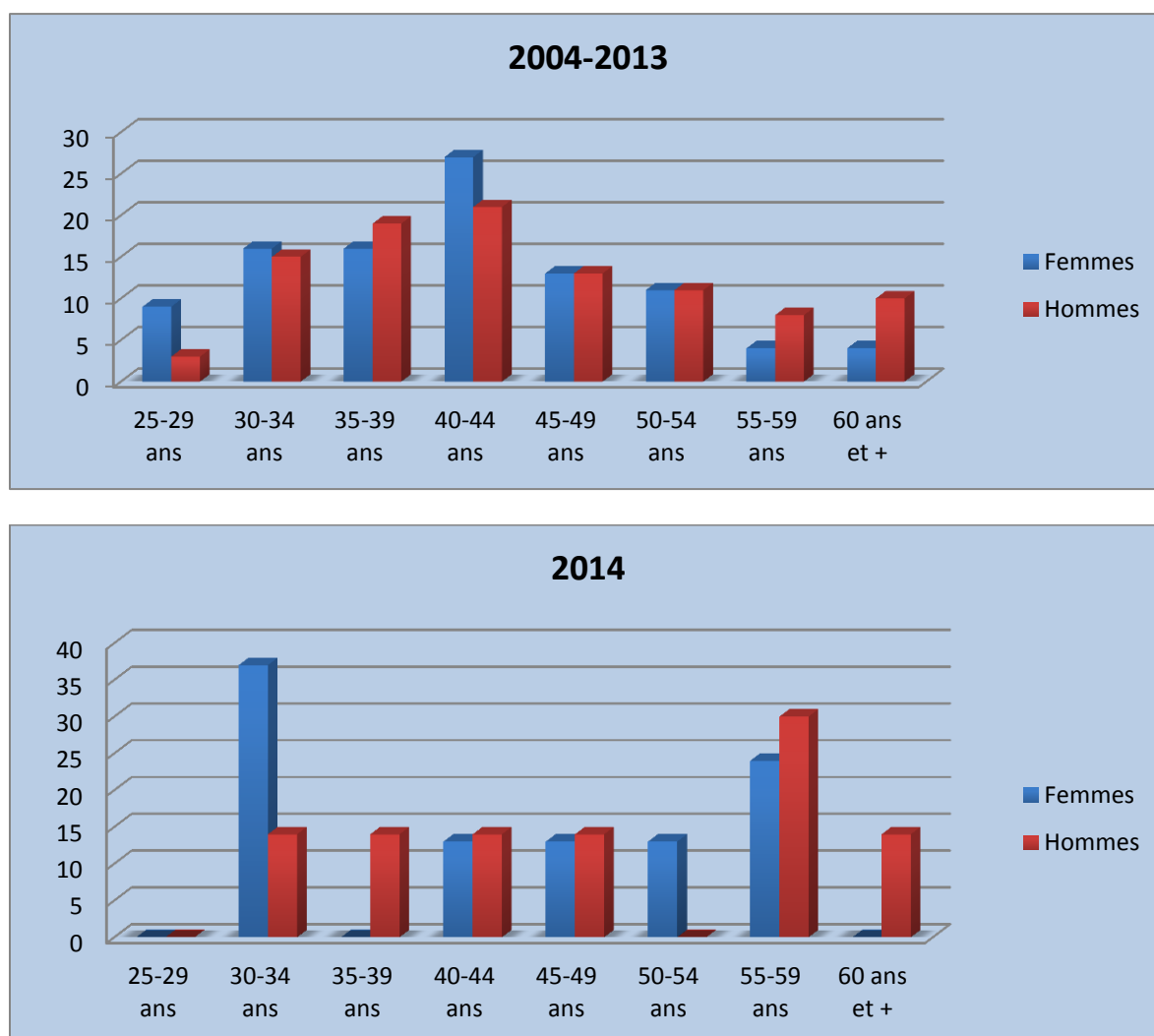
Les parrains-marraines vivent majoritairement en couple. Nous avons aussi régulièrement des demandes de femmes seule, avec ou sans enfant.

2.2.2 Nombre d'enfants dans la famille de parrainage (%)



Les deux graphiques ci-dessus nous montrent qu'en 2014, comme les années précédentes, ce sont en majorité des personnes ayant des enfants qui sont devenues parrains-marraines.

2.2.3 Age des parrains et marraines au début du parrainage (%)



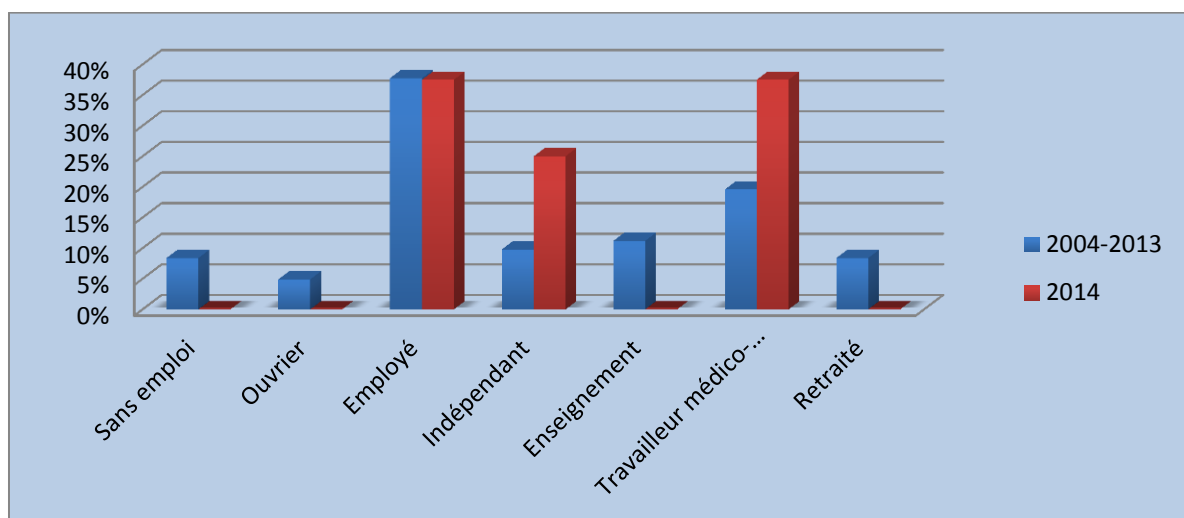
En majorité, les familles de parrainage ont entre 30 et 50 ans. Elles ont probablement acquis une certaine stabilité (professionnelle et personnelle) pour envisager l'accueil d'un enfant. Chez certaines, les enfants ont grandi, ce qui laisse plus de temps aux parents. Chez d'autres, l'absence d'enfant peut, à ce moment, ouvrir la réflexion sur le parrainage.

En 2014, on observe une prévalence de marraines jeunes trentenaires et de parrains-marraines quinquagénaires.

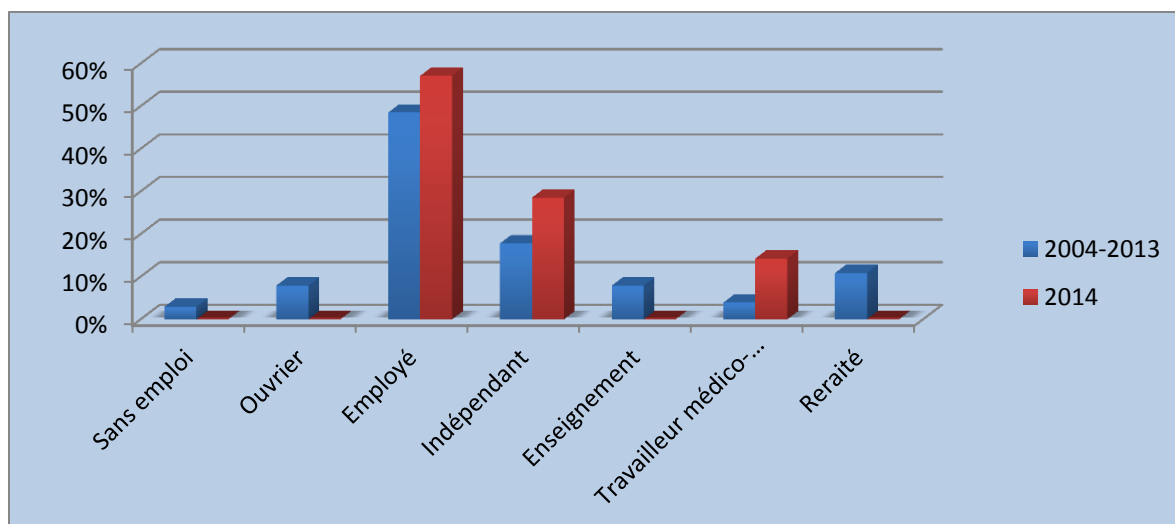
2.2.4 Situation professionnelle

La situation professionnelle des parrains-marraines reste identique au cours des années : une majorité travaille en tant qu'employé(e) ou indépendant(e). Le secteur médico-psycho-social est fortement représenté, surtout chez les marraines.

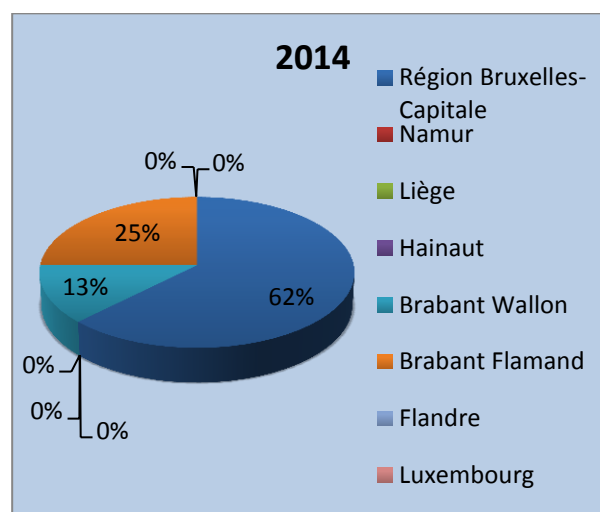
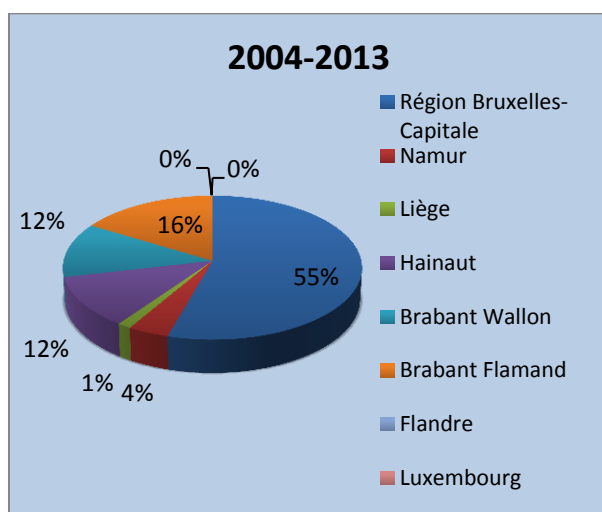
2.2.4.1 Situation professionnelle des marraines



2.2.4.2 Situation professionnelle des parrains



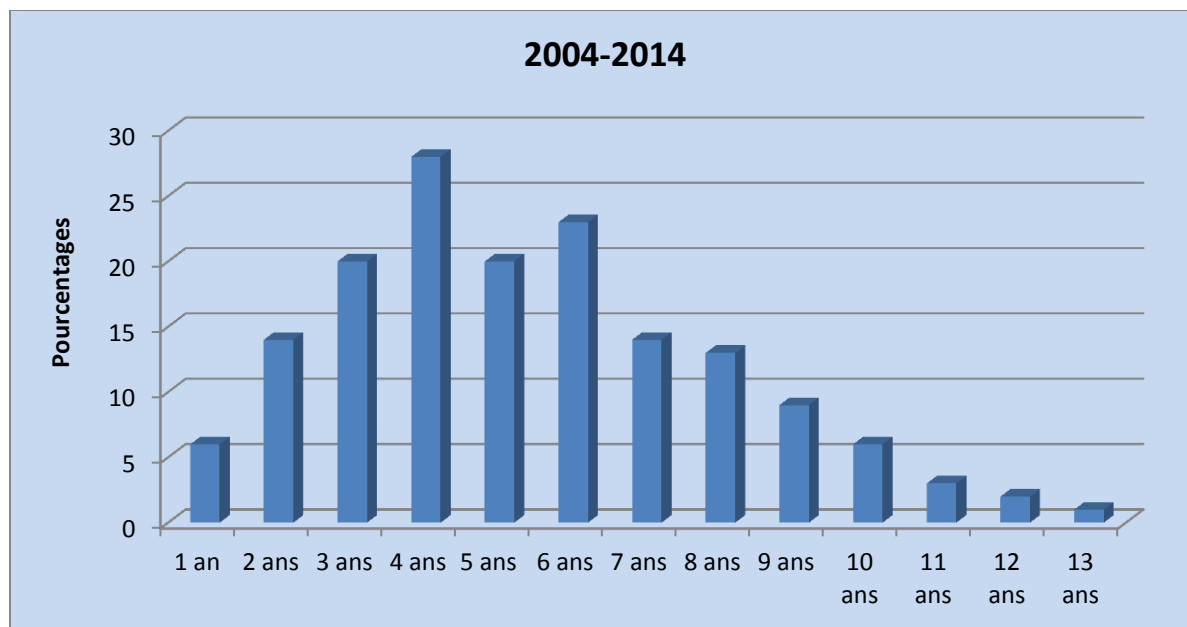
2.2.6. Situation géographique



Nous constatons qu'en 2014, la tendance reste similaire : les parrains et marraines résident principalement à Bruxelles. Les trajets restent bien évidemment un frein pour les personnes habitant en dehors de Bruxelles, ce qui explique le peu de parrains-marraines vivant en périphérie.

2.3. Données concernant les enfants parrainés, leurs parents et le placement en institution

2.3.1. Age des enfants lors de la mise en place du parrainage

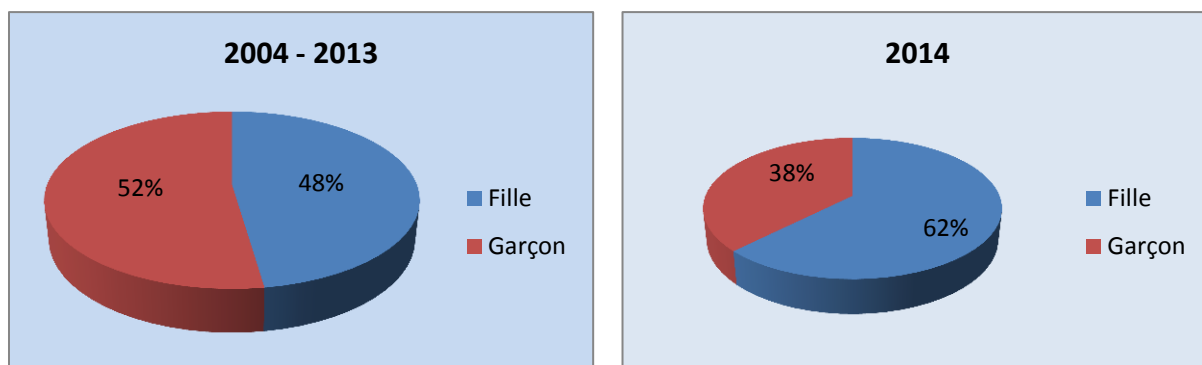


Les enfants parrainés sont de tout âge, avec une majorité d'enfants âgés entre 3 et 6 ans. En 2014, l'âge des enfants au début du parrainage s'étend de 2 à 6 ans.

Notons que, de manière générale, le parrainage des enfants de plus de 10 ans reste exceptionnel. En effet, il est rare que des parrains se proposent pour des enfants approchant l'adolescence. La plupart des parrains souhaite tisser un lien le plus tôt possible avec leur filleul(e), ce qui explique que nous ayons essentiellement des demandes pour des enfants jeunes. Sauf cas particulier, nous n'acceptons donc plus de demandes pour les enfants de plus de 10 ans, faute de familles de parrainage disponibles.

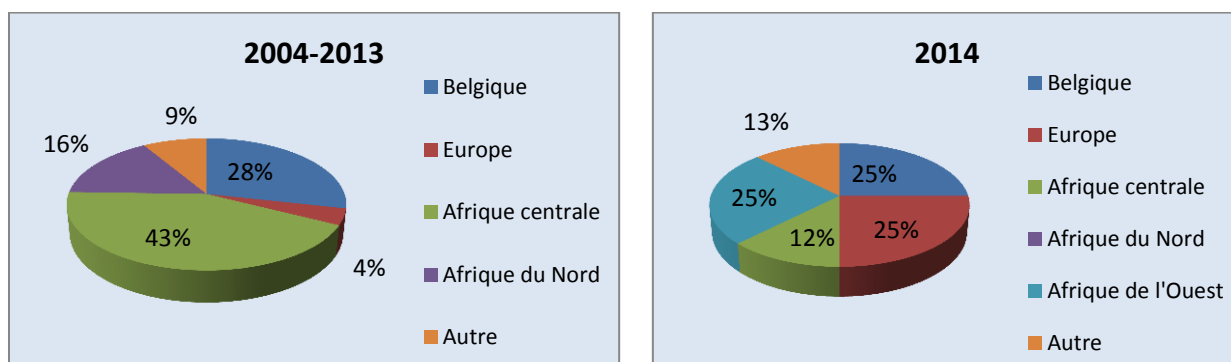
Le parrainage constitue un projet à long terme. Une fois lancé, si tout se passe bien, il n'y a aucun raison de penser à sa fin. A l'adolescence, nous constatons un espacement des rencontres entre le/la filleul(e) et son parrain/sa marraine. Le cadre évolue mais le lien se maintient bien au-delà de la majorité du jeune. Notre suivi, par contre, s'arrête à sa majorité.

2.3.2. Sexe des enfants



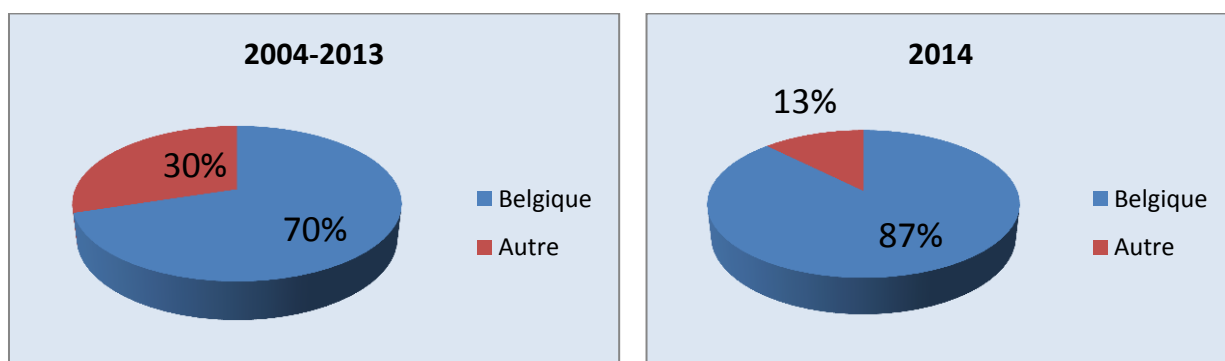
Il y a, en moyenne, autant de filles que de garçons parrainés. Mais, cette année, la tendance montre une majorité de parrainage pour des petites filles. Les stéréotypes sont parfois fort ancrés dans les mentalités et les demandes de parrainage de petites filles, considérées comme plus calmes et plus obéissantes donc moins problématiques, restent plus fréquentes. Un enfant n'est pas l'autre et le sexe de l'enfant ne peut garantir une meilleure adaptabilité dans la famille de parrainage. L'expérience nous l'a prouvé. Les facteurs de réussites des parrainages sont multiples et sont à chercher ailleurs.

2.3.3. Pays d'origine des parents



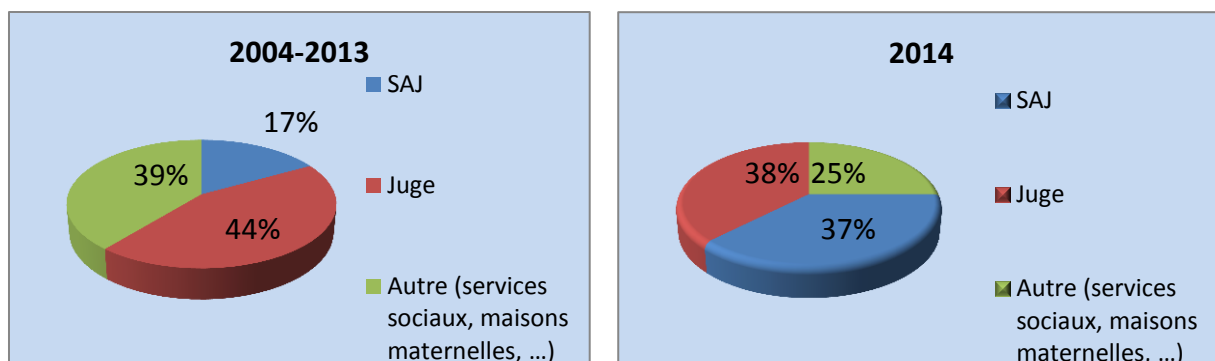
En 2014, les parents des enfants parrainés sont originaires d'un pays européen pour la moitié d'entre eux.

2.3.4. Pays de naissance des enfants

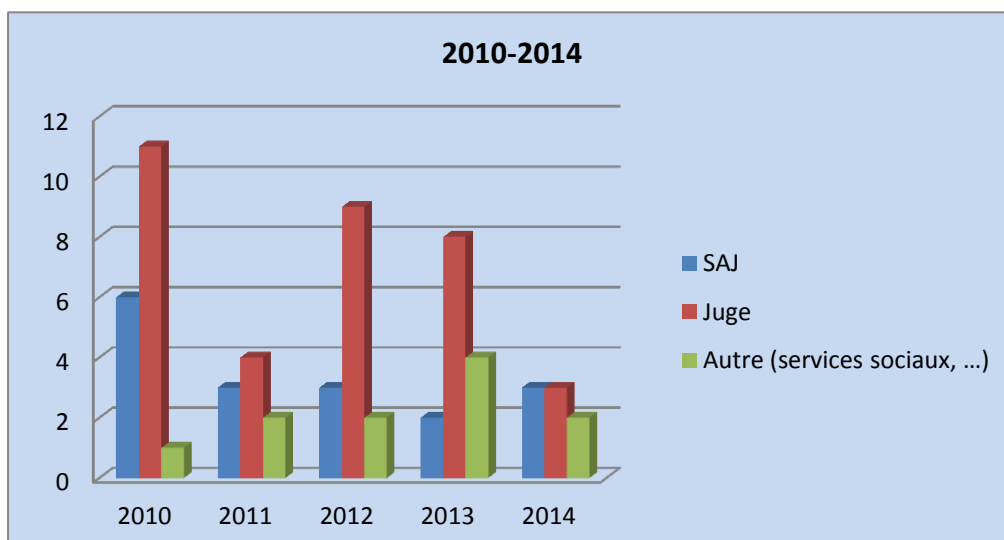


Cette année, comme les précédentes, les données montrent que la plupart des enfants parrainés sont nés sur le sol belge.

2.3.5. Enfant relevant ou non du secteur de l'Aide à la Jeunesse



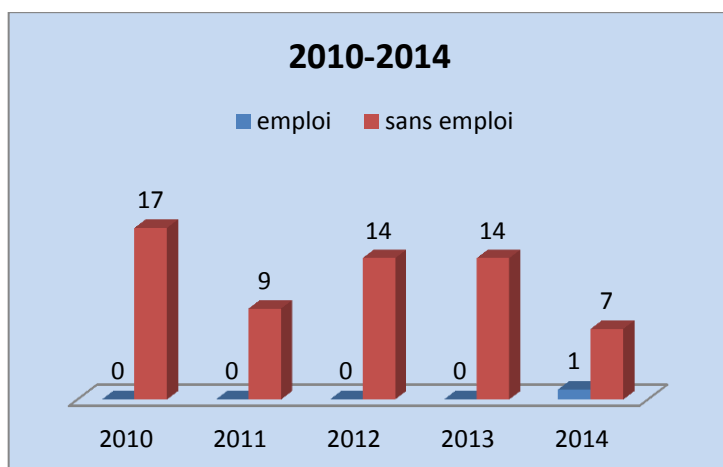
Parmi les dossiers ouverts en 2014, 38% des situations sont suivies par un Juge de la Jeunesse. Ces situations nous arrivent via les demandes de parrainage qui émanent des institutions. Les parents qui demandent un parrainage pour leur enfant sont souvent accompagnés par l'un ou l'autre service social (CPAS, AMO, Centre de Santé Mentale, maison maternelle, ...).



2.3.6. Situation familiale des enfants vivant en famille d'origine

En 2014, parmi les enfants parrainés ne relevant pas d'une institution, seul un vit avec ses deux parents. La presque totalité des demandes des familles d'origine émane d'une mère célibataire. Au fil des années, la tendance est donc toujours la même : ce sont majoritairement des femmes isolées qui font une demande de parrainage pour leur enfant.

2.3.7. Situation professionnelle des parents des enfants vivant en famille d'origine



La plupart des parents demandeurs d'un parrainage (mères célibataires) sont sans emploi.

3. Les suivis de parrainage

Le parrainage s'inscrit dans une démarche à long terme. C'est un accueil ponctuel, de week-ends et vacances, mais régulier et qui se poursuit d'année en année.

A l'adolescence, la régularité n'est plus toujours de mise car l'enfant prend de l'autonomie et désire gérer lui-même ses choix selon ses envies, ses besoins, etc.

Nous accordons une place importante dans notre travail au suivi du parrainage afin de favoriser la stabilité et la continuité de celui-ci. En effet, notre intervention est nécessaire face aux différentes difficultés liées au parrainage et à l'instabilité croissante de la vie des différents protagonistes. Les raisons de ce soutien sont multiples : les parrains ne connaissent pas la réalité des enfants en difficulté, ils sont confrontés à un mode de vie, des priorités, des valeurs parfois très différentes des leurs ; les enfants doivent gérer le conflit de loyauté, s'adapter à d'autres modes de fonctionnement, règles de vie ; les familles d'origine sont instables, ont peur du jugement, ont des difficultés à établir un lien de confiance.

Cette année, nous avons décidé de nous adapter aux données présentées dans l'Arrêté³ pour établir le suivi des parrainages. L'Arrêté prévoit 10 nouveaux parrainages par an et par ETP et un maximum de 25 dossiers en suivi. Tous les dossiers « en cours » ont donc été classés en fonction de leur ancienneté afin de correspondre à cette réalité. Nous différencions à présent 3 statuts différents :

1. Les dossiers avec un suivi intensif (première année du parrainage): contacts avec le référent de l'enfant et la famille de parrainage après chaque week-end, et bilan tous les 3 à 6 mois en fonction de la demande et de l'état de la situation.
2. Les dossiers avec un suivi semi-intensif (deuxième année du parrainage): contact avec le référent de l'enfant et la famille de parrainage une fois par mois, et bilan 1 fois par an.

³ Arrêté du gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'intervention et d'accompagnement en accueil familial.

3. Les dossiers en autonomie (à partir de la troisième année du parrainage) : il n'y a plus de suivi régulier mais l'équipe reste disponible sur demande de la famille de parrainage ou de la personne responsable de l'enfant. Si nécessaire le dossier peut être reclassé en statut 1 ou 2.

Nous suivons donc une cinquantaine de dossiers par an.

Chaque suivi est spécifique et nécessite au minimum une à deux réunions par an avec tous les intervenants, c'est-à-dire avec les parrains, l'enfant, le(s) parent(s), l'institution, les services qui encadrent les parents et l'enfant, etc. Les suivis nécessitent également des réunions avec chacune des parties au bureau ou au domicile ainsi que de nombreux contacts téléphoniques, afin de vérifier le bon déroulement du parrainage. Ce travail se réalise avec souplesse et en fonction des besoins de chacun.

4. Les activités annexes – projets 2015

Chaque année, l'asbl organise différentes activités qui sont complémentaires au parrainage. Certaines sont essentielles à la promotion de l'ASBL, d'autres proposent des sorties ou stages aux enfants ou encore, des rencontres entre parrains et parents, selon les années.

En 2014, la situation exceptionnelle et délicate de l'asbl n'a pas permis d'organiser ces événements. Ils seront à nouveau au programme en 2015. Nous souhaitons organiser prioritairement trois événements :

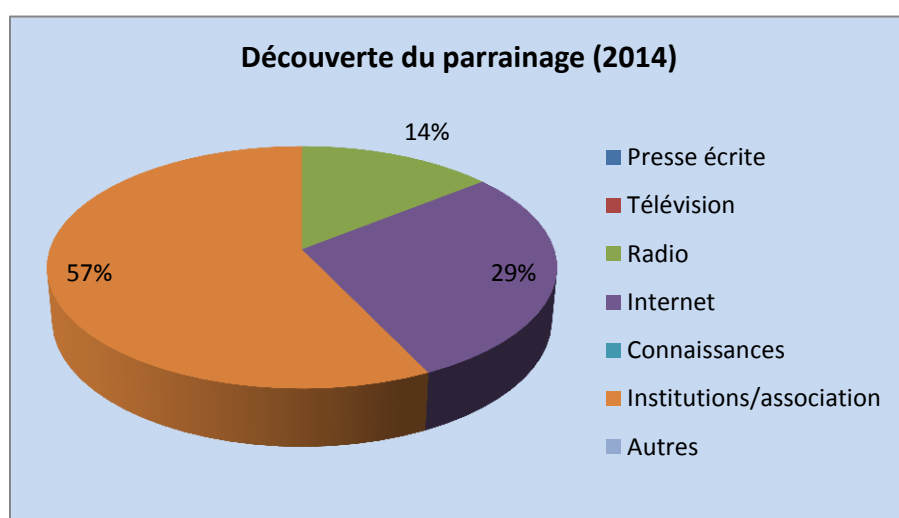
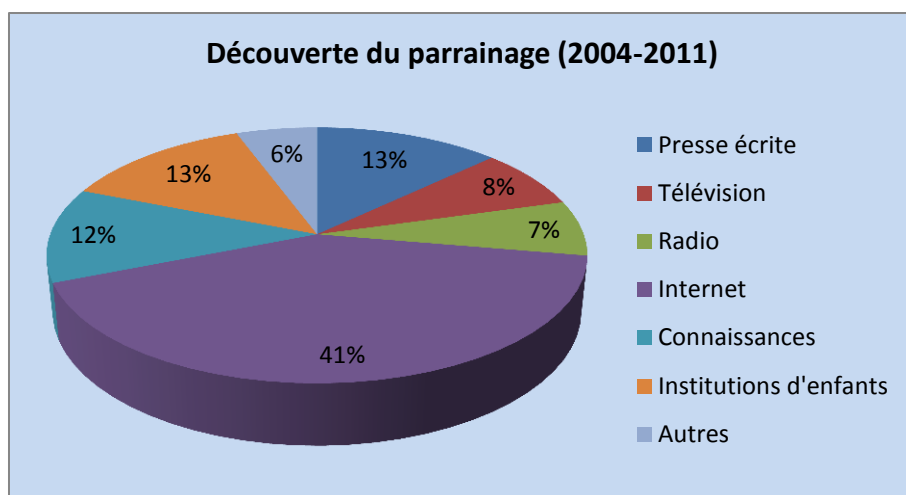
- Un repas parrains-marraines : Il nous semble important de maintenir une rencontre annuelle entre les familles de parrainage afin qu'elles puissent échanger librement sur leurs difficultés, leurs questionnements, les réussites et les échecs. Cette réunion renforce aussi le sentiment de participer à un beau projet commun.
- Une fête annuelle : Il s'agit d'une journée festive pour les enfants parrainés, leurs parents et les familles de parrainage. Elle rassemble des personnes de tous horizons et permet de nombreux échanges. Cette fête était fort appréciée les années précédentes et nous avons reçu beaucoup de témoignages positifs nous demandant de l'organiser à nouveau.
- La fête de Saint-Nicolas : une après-midi récréative, pour les enfants et leurs parents.

Impact des différents médias

Nous sommes sans cesse en quête de nouveaux candidats sensibles au parrainage. C'est pourquoi les médias constituent pour notre service un outil essentiel.

Il est indispensable de s'assurer une visibilité la plus large possible, tant dans la presse écrite, qu'audio-visuelle ou par le biais de notre site Internet. Malgré cela, le parrainage de proximité reste une notion fort peu connue. Ce travail d'information et de sensibilisation est suivi d'une réflexion nécessaire pour faire ressortir le type de visibilité le plus efficace.

Le fait de demander systématiquement aux candidats la manière dont ils ont eu connaissance de l'asbl nous permet d'affiner notre mode de communication et d'investir dans les médias « porteurs ». Au fil des années, de plus en plus de personnes ont pris contact avec notre service après s'être informées via Internet.



En 2014, la majorité des parrains-marraines ont eu connaissance de notre association via des institutions d'hébergement ou de placement familial. Cela montre que notre asbl est connue et appréciée par ces différents services et qu'ils constituent un média important de transmission d'informations. Cependant, les contacts obtenus fin 2014 avec les nouvelles familles candidates, dont la sélection a été mise en attente, montre que de nombreuses personnes découvrent l'asbl en surfant sur le web.

Internet et les institutions sont certainement deux créneaux d'informations à privilégier, mais il ne faut pas oublier la presse, la radio et la télévision. Si ces médias sont moins représentés dans nos graphiques c'est aussi parce que les dernières campagnes promotionnelles remontent à quelques années.

Il ne faut donc pas négliger les différentes portes d'accès à notre service. En effet, nous avons appris par expérience que c'est parce que l'on a entendu parler d'un sujet à plusieurs reprises et de différentes façons que l'on retient l'information.



Vous souhaitez nous soutenir ?

Vous pouvez faire un don, déductible fiscalement à partir de 40 EUR/an, sur le compte IBAN BE12-0682 0396 8492.

Vous pouvez nous apporter des jouets et livres, en très bon état, qui ne sont plus utilisés par leurs jeunes propriétaires. Ils auront une seconde vie auprès des enfants plus défavorisés.

Vous souhaitez partager bénévolement un peu de votre temps et nous aider lors d'activités ponctuelles ? N'hésitez pas à vous manifester !

Vous connaissez des personnes travaillant dans l'animation, l'organisation d'évènements (traiteurs, ...), qui sont prêtes à nous aider à moindre coût ? Parlez-nous-en !

Le parrainage de proximité n'est pas assez connu auprès du grand public, nous manquons chaque année de parrains et de marraines bénévoles, parlez-en autour de vous !

Hisser Haut asbl Service Laïque de Parrainage

Rue de la Concorde, 56

1050 Bruxelles

02/538.51.35

info@hisser-haut.org

www.hisser-haut.org